



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 6 décembre 2019

Nombre de représentants en exercice :	13
Nombre de présents :	7
Nombre de votants :	9

L'an deux mil seize, le 06 décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : MM. PICARD, PILEYRE, MIOTTE, GIUDICI Mmes RENOFFIO, BEUGNET, CHIPPEAUX

Absents excusés : Mmes GUERET, RESCH MM. SAIAIH, NISSOU

Procuration : M. NADALIN à M. GIUDICI Mme BARRE à M. PICARD

Secrétaire : Mme CHIPPEAUX

Dissolution du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc – Dispositif de compensation mis en place par Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe et suite à l'avis du tribunal administratif de Besançon sollicité par Madame la Préfète du Territoire-de-Belfort, la représentante de l'Etat dans le département a, par arrêté du 26 décembre 2018, mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA) à compter du 1^{er} janvier 2017 et engagé les opérations de liquidation.

Une réunion d'information tenue le 12 novembre dernier en Préfecture a précisé les conditions de liquidation qui figureront dans l'arrêté préfectoral à intervenir en fin d'année. L'actif du SMAGA à répartir serait de 1 198,93 € / part.

Il est en outre rappelé que le tribunal administratif a indiqué que dans le cadre de la dissolution du SMAGA, Grand Belfort Communauté d'Agglomération se substitue légalement au syndicat et a vocation à conserver l'intégralité des ressources fiscales de la zone d'activité de l'Aéroparc depuis le 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, constatant que pour les communes adhérentes au SMAGA et membres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la perte du reversement du produit de CET constituait une perte de ressource conséquente d'autant plus difficile à supporter, qu'elle fait suite à la baisse des dotations de l'Etat, Monsieur le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération a proposé un dispositif de compensation à l'échelle de notre intercommunalité.

Ce dispositif prévoit que :

- L'actif versé à chaque commune dans le cadre de la liquidation du SMAGA par le liquidateur nommé par la Préfète soit reversé à Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération adopte une modification des attributions de compensation en faveur des communes permettant de pérenniser l'équivalent de la ressource fiscale (moyenne perçue sur les exercices 2015 à 2017) perdue par les communes, suite à la liquidation du SMAGA.

La conférence des Maires réunies le 8 avril 2019 a acté le principe de ce dispositif. Les montants ont fait l'objet d'une évaluation par la commission locale d'évaluation des charges transférées, adoptée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire réuni le 21 novembre 2019 a approuvé la révision dite « libre » des attributions de compensation selon les modalités prévues au 1^o bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts.

La procédure prévoit ensuite que chaque commune intéressée, approuve à la majorité simple le montant révisé de l'attribution de compensation uniquement pour leur commune.

Il est précisé qu'en cas de refus, le niveau d'attribution de compensation demeure inchangé et la commune conservera la part de l'actif reversé par le liquidateur.

Pour la commune de Foussesemagne l'attribution de compensation serait ainsi revalorisée à hauteur de 14 275 €.

En conséquence de quoi, M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification libre de l'attribution de compensation telle que présentée ;
- d'approuver le reversement au profit de Grand Belfort Communauté d'Agglomération du montant de l'actif qui sera perçu au titre de la liquidation du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc tel qu'il sera défini dans l'arrêté préfectoral de liquidation.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ émet un avis favorable sur les propositions ci-dessus.

Compte rendu de conseil du 06 décembre 2019

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de Conseil du 8 novembre 2019.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ y émet un avis favorable cependant devra apparaître les modifications ci-dessous :
 - ✚ concernant la location de la salle pour l'association de Pétanque,
 - ✚ supprimer la phrase « Mme BARRE indique avoir proposé le tarif réservé aux associations de Foussesemagne »
 - ✚ et remplacer par : « Le Maire demandera à Mme BARRE quel tarif a été appliqué »,
 - ✚ Mme RENOFFIO demande à ce que soit modifié la phrase :
 - ✚ Mme Renoffio souhaiterait avoir des informations sur l'épandage d'engrais par :
 - ✚ Mme Renoffio souhaiterait savoir si un courrier a été transmis à la GAEC concernant l'utilisation des pesticides.

Demande de subvention : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montreux-Château

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant des Sapeurs-Pompiers « Association la Vigilante » de Montreux-Château permettant une amélioration de la vie quotidienne du centre de secours, l'achat de l'habillement des jeunes sapeurs-pompiers et les assurances or service des sapeurs-pompiers.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ alloue une subvention de 200 € à l'Association «La Vigilante».

Questions diverses

- ✓ M. PICARD explique que nous allons proposer à Mme CHASSARD de lui acheter pour un montant de 300 € le petit bout de terrain se trouvant devant la rue de la Marnière. Nous souhaiterions réaliser une aire de dépose des bacs à poubelles des propriétaires de la Rue de la Marnière qui pour le moment mettent leurs bacs sur le trottoir qui lui est très étroit.
- ✓ M. PICARD fait part d'une demande de M. DELL'AGLIO qui souhaite acheter un petit bout de terrain qui se trouve à coter de son terrain. Le Maire lui proposera environ 1.5 are au prix du terrain à bâtir.
- ✓ Mme CHIPPEAUX informe qu'il y a un trou sur la route au niveau du 3 ou 4 rue le Vernois. Le Maire prend note.
- ✓ Mme RENOFFIO souhaiterait savoir si le courrier pour la Gaec a bien été transmis. Le Maire informe qu'il n'a pas encore fait le nécessaire
- ✓ M. MIOTTE souhaiterait savoir si nous avons trouvé une entreprise prête à faire le déneigement du village.

- ✓ M. PICARD informe que ce dossier sera traité au prochain conseil.
- ✓ M. MIOTTE demande pourquoi la décoration de tous les arbres et de la Mairie n'est pas allumée. Certaines guirlandes ont été allumées par l'entreprise qui nous les a posés. Les autres seront allumées lundi 8 décembre. Les tubes sur le bâtiment de la mairie étaient vétustes nous avons commandé de nouvelles guirlandes.
- ✓ M. MIOTTE souhaiterait avoir des nouvelles sur le dossier de la Ferme Belet et de la synagogue.
- ✓ M. PICARD informe que M. Hartweg ne se manifeste pas. Nous avons donc décidé de remettre la ferme sur le marché et que le permis de construire pourrait être transférable.
- ✓ M. PICARD informe que le Rendez-vous avec M. MESLOT pour le bâtiment de la synagogue à été reporté au 12 décembre.
- ✓ M. MIOTTE demande si nous avons remis en location le logement au-dessus de la Mairie. Le Maire informe que nous devons effectuer quelques travaux puis nous le relouons.
- ✓ M. MIOTTE demande si nous avons remarqué le petit souci au niveau du portail qui se trouve vers le terrain multisports. Il y a une ouverture d'environ 4 mètres côté droit du portail. Le Maire informe qu'il n'était pas au courant de la venue de l'entreprise et qu'il n'a pas pu remarquer ce souci. Le Maire verra avec l'entreprise qui a déposé le portail pour avoir des informations.
- ✓ M. MIOTTE fait aussi remarquer que le poteau solaire du portail n'est pas très haut et que cela pourrait engendrer des dégradations. Ne pourrions-nous pas le faire surélever.
- ✓ Le Maire va prendre contact avec l'entreprise pour voir quelle solution ils peuvent nous proposer pour le surélevé. La fin de chantier et l'achèvement des travaux n'a pas été effectué.
- ✓ M. PILEYRE informe que nous pourrions mettre un mot dans le bulletin pour l'inscription des lots d'affouages.

La séance est levée à 22 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Foussemagne is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE FOUSSEMAGNE" and "Terre de Belfort" around a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.